

comité permanent du Sénat, dont j'avais l'honneur de faire partie, a entendu, avant de faire ses recommandations, 45 témoins.

L'honorable M. Asselin: En quelle année était-ce?

L'honorable M. Langlois: En 1971.

Je disais que le comité avait entendu 45 témoins, puisés non seulement parmi les experts recueillis dans les départements de l'économie des universités canadiennes et américaines, mais recueillis «à large» à travers le monde, et pour prouver ce que j'avance, vous me permettez de souligner quelques noms.

D'abord, vous avez parmi un des premiers témoins, Sir Roy Harrod du Département des Sciences économiques de l'Université du Maryland, et ex-professeur d'économie politique, Christchurch College, Oxford; D^r Arthur J. R. Smith, président du Conseil économique du Canada d'alors, ainsi que plusieurs membres du Conseil économique du Canada, dont le D^r Otto Thur, D^r Sylvia Ostry et D^r R. C. Bellan; le D^r Richard G. Lipsey, professeur du département des Sciences économiques de l'Université Queen's, le D^r John Crispo, directeur du Centre de relations industrielles de l'Université de Toronto; le D^r Saburo Okita, président du Centre de recherches économiques du Japon. Ensuite—et j'en passe de nombreux autres—M. Raymond J. Saulnier, président du Département des Sciences économiques, Barnard College, Université Columbia, et ancien président du groupe des conseillers économiques auprès du Président des États-Unis.

Plusieurs banquiers ont également comparu comme témoins. Je veux souligner quelques noms, dont M. René Leclerc, président de l'Association des banquiers canadiens, M. Currie, vice-président et conseiller économique de la Banque de Montréal, et plusieurs autres. Je passe maintenant au D^r Herbert Giersch, professeur du Département des Sciences économiques de l'Université de Kiel, Allemagne fédérale, et ancien président du Conseil ouest-allemand des experts en développement économique.

Enfin, pour revenir à notre pays, le D^r André Raynauld, qui était professeur du Département des Sciences économiques de l'Université de Montréal, alors président désigné du Conseil économique du Canada, et dont il est actuellement président. Enfin, un autre banquier, M. Louis Rasminsky, Gouverneur de la Banque du Canada, et M. Bouey, sous-gouverneur dans le temps, mais présentement Gouverneur de la Banque du Canada.

Je crois que cette énumération simplifiée des 45 témoins qui ont comparu devant le comité ajoute un poids énorme aux recommandations du comité.

L'honorable M. Flynn: Pas nécessairement.

L'honorable M. Langlois: Nécessairement, et je ne crois pas que le premier venu en politique puisse se prétendre expert dans le domaine aujourd'hui, parlant ex cathedra sur le sujet.

L'honorable M. Flynn: Peut-être pas, mais cela ne veut pas dire que, parce que le comité a accepté un témoin que, nécessairement, ses conclusions sont d'accord avec l'opinion du témoin.

L'honorable M. Langlois: J'étais membre du comité, et j'ai suivi ses délibérations plus ou autant que mon savant confrère.

L'honorable M. Flynn: Pas plus.

L'honorable M. Langlois: Peut-être autant, au moins, mais je suis d'accord que les recommandations du comité

suivaient les recommandations des experts que nous avons entendus, et cela ajoute, comme je l'ai dit, un poids à nos recommandations. Le gouvernement est justifié, à mon sens, de suivre les recommandations d'un comité aussi sérieux, composé de membres de cette Chambre appartenant à toutes les couleurs politiques. Je ne me rappelle pas qu'il y a eu beaucoup de discussions sur les recommandations qui ont été faites.

L'honorable M. Flynn: Est-ce que je pourrais demander...

L'honorable M. Langlois: C'est une question de Règlement; mon confrère passe son temps à m'interrompre, mais je l'ai écouté avec patience, hier, bien que je n'étais pas d'accord avec lui. Je comprends qu'il ne peut pas supporter la contradiction, mais je ne suis pas capable de le changer.

L'honorable M. Flynn: C'est une question de précision pour la Chambre.

Aucun rapport d'un comité de cette Chambre ne prévoit de dissidence sur la somme de l'opinion de la majorité. Mais, on n'enregistre pas de dissidence dans un comité.

L'honorable M. Langlois: Si mon confrère veut faire un discours parce qu'il n'est pas d'accord avec ce que je disais, eh bien, il peut me remplacer, mais je n'ai pas parlé de dissidence.

L'honorable M. Flynn: Non, des discussions.

L'honorable M. Langlois: J'ai parlé de recommandations, je me suis limité à cela, aux recommandations qui ont été faites.

L'honorable M. Flynn: Vous insinuez que tout le monde était d'accord.

L'honorable M. Langlois: D'ailleurs, j'ai remarqué hier que, lorsque mon leader a mentionné que le conseiller technique du comité était maintenant le critique financier de l'opposition de l'autre Chambre, il a hoché de la tête, indiquant, par là, à mon sens, sa désapprobation—et j'interprète un signe de tête, je ne peux pas être catégorique, que ce n'était pas exact.

Je viens de recevoir une note, sur mon pupitre, qui me confirme que ce monsieur, qui agissait comme conseiller technique du comité, était M. James Gillies, alors professeur à l'Université de York, et qui est maintenant député conservateur de Toronto, et critique financier de l'opposition dans l'autre Chambre.

L'honorable M. Flynn: Vous savez qu'il y a ceux qui ne changent jamais d'idée.

L'honorable M. Langlois: Continuez, si vous voulez faire un discours, je peux vous céder ma place.

L'honorable M. Denis: On y perdrait.

L'honorable M. Langlois: C'est une opinion personnelle de l'honorable sénateur Denis.

● (1450)

[Traduction]

L'honorable M. Walker: Quand allez-vous parler de l'inflation?

L'honorable M. Langlois: C'est de cela que je parle, si seulement le sénateur écoutait. Je regrette, mais je parlais en français. Je vais continuer de le faire, puisque j'en ai le droit.

L'honorable M. Walker: Allez-vous en venir à l'inflation? Avez-vous aussi un comité de l'inflation?